

GE_GERICHTE A/2170/2011 vom 18. Oktober 2011

GE Cour de justice, 2011-10-18, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_2170_2011

FR: GE_GERICHTE A/2170/2011 du 18 octobre 2011

IT: GE_GERICHTE A/2170/2011 del 18 ottobre 2011

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 18.10.2011
A/2170/2011

A/2170/2011 ATAS/981/2011 du 18.10.2011 (CHOMAG) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/2170/2011 ATAS/981/2011 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 18 octobre 2011 1 ère Chambre En la cause Monsieur P _____, domicilié à Onex recourant contre OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI, Service juridique, Glacis-de-Rive 6, Case postale 3039, 1211 Genève 3 intimé Attendu en fait que par décision du 6 mai 2011, le service juridique de l'OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI (ci-après l'OCE) a prononcé à l'encontre de Monsieur P _____ une suspension de son droit à l'indemnité d'une durée de 31 jours, en raison de l'absence de recherches d'emploi pour le mois de février 2011; Que cette sanction a été confirmée sur opposition le 14 juin 2011; Que l'intéressé a interjeté recours contre la décision sur opposition le 13 juillet 2011; Que dans sa réponse du 11 août 2011, l'OCE a conclu au rejet du recours; Que la Cour de céans a ordonné la comparution personnelle des parties le 22 novembre 2011; Que par courrier du 10 octobre 2011, l'intéressé a informé la Cour de céans qu'il entendait annuler son recours, ayant repris son apprentissage et étant retourné chez ses parents; Qu'il convient d'en prendre acte, d'annuler l'audience du 22 novembre 2011 et de rayer la cause du rôle. **PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES** : Prend acte du retrait du recours. Annule l'audience du 22 novembre 2011. Raye la cause du rôle. La greffière Nathalie LOCHER La Présidente : Doris GALEAZZI Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.